

ANNEXE III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Annexe III.A – Grille horaire de formation sous statut scolaire

Première année	Premier semestre (15 semaines)					Deuxième semestre (15 semaines)				
	Horaire hebdomadaire				Volume semestriel (à titre indicatif)	Horaire hebdomadaire				Volume semestriel (à titre indicatif)
	Total étud.	div. ³	½ div. ⁴	Lab. ⁵		Total étud.	div. ³	½ div. ⁴	Lab. ⁵	
Culture générale et expression	3	2	1		45	3	2	1		45
Expression et communication en langue anglaise	3	2	1		45	3	2	1		45
Mathématiques pour l'informatique	3	2	1		45	3	2	1		45
Culture économique, juridique et managériale	4	4	0		60	4	4	0		60
Culture économique, juridique et managériale appliquée ⁶	1	0	1		15	1	0	1		15
Bloc 1 : Support et mise à disposition de services informatiques	10	4		6	150	4	2		2	60
Bloc 2										
SISR						6	2		4	90
SLAM						6	2		4	90
Bloc 3 : cybersécurité des services informatiques	4	2		2	60	4	2		2	60
Ateliers de professionnalisation ⁷	4			4	60	4			4	60
TOTAL	32	16	4	12	480	32	16	4	12	480
Enseignements facultatifs										
Langue vivante 2	2	2			30	2	2			30
Mathématiques approfondies	2	2			30	2	2			30
Parcours de certification complémentaire	2	2			30	2	2			30
Travail en autonomie en laboratoire informatique ⁸	4			4	60	4			4	60

³ Lors des séances en classe entière d'enseignement professionnel, les étudiants doivent pouvoir accéder en tant que de besoin à un environnement informatique.

⁴ Lors des séances en demi-division, les étudiants doivent pouvoir accéder en tant que de besoin à un environnement informatique adapté.

⁵ Les temps de formation en laboratoire informatique doivent permettre l'accès de chaque étudiante ou étudiant à l'équipement nécessaire à la réalisation des travaux informatiques, individuels et collectifs.

⁶ Cet enseignement est pris en charge par un professeur de l'équipe pédagogique assurant l'enseignement du bloc Culture économique, juridique et managériale en STS Services Informatiques aux Organisations ou d'un bloc professionnel de ce BTS.

⁷ Les séances d'ateliers de professionnalisation doivent être réalisées en co-animation par deux professeurs de l'équipe pédagogique. Elles nécessitent un laboratoire spécifique à chaque spécialité (option) et une salle commune permettant le travail de groupe.

⁸ Pendant cet horaire, l'accès des étudiants aux différentes ressources de l'établissement s'effectue en libre-service. Cet horaire doit être prévu à l'emploi du temps hebdomadaire, dans le cadre du planning d'utilisation des laboratoires informatiques et des centres documentaires.